Lobbies et politique de la santé en Suisse :

l'exemple du tabac

SWISS PUBLIC HEALTH CONFERENCE

Rebecca Ruiz, conseillère nationale, vice-présidente de la Fédération suisse des patients

Sommaire

- 1. Le cadre politique et juridique : la Loi sur les produits du tabac (LPTab)
- 2. Le lobbying au Parlement
- 3. LPTab : les lobbies en présence
- 4. Les perspectives d'avenir

- 1. Novembre 2015 : message du Conseil fédéral
- Contenu
 - Réglementation des cigarettes électroniques
 - Restrictions supplémentaires en matière de publicité, de promotion et de parrainage
 - Interdiction de remise de produits du tabac aux mineurs
 - Une première évaluation d'un point de vue de santé publique :
 - Pas compatible avec la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT), notamment publicité et traçabilité permettant de lutter contre la fraude
 - Pas d'interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage
 - Possibilité de restrictions supplémentaires pour les cantons
 - D'un point de vue économique, d'après le message du Conseil fédéral :
 - 400 à 600 millions de francs d'économie par année
 - Les dépenses qui ne sont plus affectées à la branche du tabac seront affectées à d'autres secteurs de l'économie.

- Procédure de consultation
 - Procédure de consultation : 641 (!) prises de position, dont 337 identiques (!!) qui émanaient de débits de tabac dans toute la Suisse.
 - L'exemple de l'article sur les buts :
 - Le projet du Conseil fédéral prévoit que «la loi a pour but de réduire la consommation de produits du tabac».
 - Un parti et 59 organisations économiques exigent la suppression de cet objectif.
 - Coop, Denner et la communauté d'intérêt du commerce de détail estiment que ce but est «paternaliste» ; il «conviendrait de protéger les mineurs contre les produits du tabac et d'informer les consommateurs majeurs des dangers de la consommation».
 - Dix cantons, 57 organisations de la santé et 7 organisations économiques trouvent les buts pertinents et/ou les saluent.

Organisation	Total acteurs invités	Réponses des acteurs invités	Réponses spontanées	Total Réponses
Cantons et Conférence des gouvernements cantonaux	27	26	0	26
Partis politiques	12	7	3	10
Villes et communes	3 (associa- tion)	0	1 (Dagmersellen)	1
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	8	3	0	3
Organisations des secteurs de l'économie, du commerce, des médias et du cinéma	16	16	113	129
Organisations des secteurs de la santé, de la formation, de la jeunesse, de la con- sommation, du sport et de la société	69	32	50	82
Organisations du secteur des cigarettes électroniques	1	1	2	3
Kiosques et stations-services	0	0	337	337
Particuliers : santé Particuliers : cigarettes électroniques	0	0	2 48	2 48
Total	136	85	556	641

- 2. Juin 2016 : le Conseil des Etats veut renvoyer le projet au Conseil fédéral
- Position de la Commission de la santé des Etats : renvoi
 - Seuls les quatre socialistes de la Commission s'opposent au renvoi.
- Arguments
 - Rien ne prouve qu'une interdiction renforcée de la publicité permette de réduire la consommation de tabac.
 - Les cantons doivent rester libres de pouvoir prévoit des réglementations plus strictes.
 - L'individu doit être libre de choisir son mode de vie.
 - Le vapotage ne doit pas être soumis aux mêmes restrictions que la cigarette classique et le tabac à mâcher (snus) doit être autorisé.
- Vote : 28 voix contre 15 (gauche-droite)

- 3. Décembre 2016 : le Conseil national suit le Conseil des Etats
- Position de la Commission de la santé du National : rejet du renvoi
 - Une minorité souhaite le renvoi.
- Arguments
 - L'exemple de la France montre qu'une interdiction de la publicité n'empêche pas une part importante de fumeurs (32% de la population contre 25 en Suisse).
 - Cette législation est interventionniste et inutile.
- Vote au plénum: 101 contre 75 et 14 abstentions
 - Pour le renvoi : UDC, PLR, une partie du PDC
 - Contre le renvoi : PS, Verts, PBD, PVL, une partie du PDC
- Contenu du renvoi
 - Âge minimal de 18 ans pour l'achat, base légale pour les achats tests, interdiction de la publicité ciblée pour les mineurs
 - Pas de restrictions supplémentaires en matière de publicité, promotion et parrainage pas d'obligation d'indiquer les montants des dépenses de marketing
 - Reconnaissance des produits alternatifs comme la cigarette électronique et le snus

- 4. Le nouveau projet du Conseil fédéral
- Nouveautés principales
 - Réglementation spécifique des produits alternatifs (cigarette électronique et snus)
 - Adaptation des restrictions publicitaires aux nouveaux supports
 - Interdiction de remise aux mineurs
- Résultats de la consultation
 - 1287 prises de position (!)
 - Pas encore de rapport complet
 - Mais plusieurs revendications contraires aux objectifs de prévention, notamment :
 - o Pas d'interdiction de la publicité dans les journaux gratuits : industrie et médias
 - Ni sur internet : industrie et médias

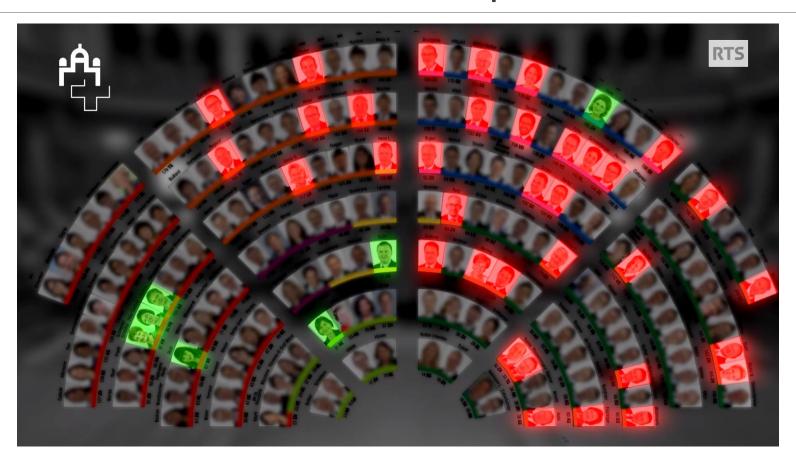
2. Le lobbying au Parlement

- Le lobbying est une réalité au Parlement mais est-ce pour autant un mal ?
 - La plupart des acteurs de la vie économique, sociale, scientifique développent certaines activités de lobbying.
 - Cela correspond aussi à un besoin des parlementaires de milice en tout cas de certain-e-s :
 - Ces acteurs mettent à disposition des informations importantes.
 - Ils facilitent le travail des parlementaires.
 - o Cela participe à la création de réseaux importants pour la défense d'idées.
- Certaines cautèles sont nécessaires :
 - La transparence
 - La séparation des intérêts divergents : un renforcement des règles d'incompatibilité est nécessaire
 - O Aujourd'hui, les «personnes qui représentent la Confédération dans les organisations ou les personnes de droit public ou de droit privé extérieures à l'administration qui sont investies de tâches administratives et dans lesquelles la Confédération occupe une position prépondérante» ne peuvent être membres de l'Assemblée fédérale (art. 14 LParl).
 - Cet article devrait être étendu aux assurances-maladie, qui exécutent aussi des tâches administratives sur la base d'une compétence fédérale.

2. Le lobbying au Parlement

- Les liens d'intérêts dans le domaine de la santé
 - Les assurances
 - CSSS-E: 7 membres sur 13 ont des liens d'intérêts avec les assurances
 - CSSS-N: 10 membres sur 25
 - La pharma
 - o IG biomedizine Forschung und Innovation: 10 parlementaires membres (dont certains ont aussi des liens avec des assureurs...)
 - o Intergenerika: 1 parlementaire président
 - Les patient-e-s et les assuré-e-s
 - CSSS-E: 4 membres sur 13 ont des liens avec des ligues de santé, des associations de patient-e-s, de personnes handicapées ou des fondations en leur faveur
 - o CSSS-N: 6 membres sur 25
 - Les fournisseurs de prestations
 - o Les médecins : 4 médecins et 1 parlementaire lié à la FMH
 - o Les soignant-e-s : 8 parlementaires liés aux organisations de soins à domicile
 - Les hôpitaux : 5 parlementaires liés aux hôpitaux

3. LPTab : les lobbies en présence



3. LPTab : les lobbies en présence

- La stratégie du lobby du tabac : une large alliance défend la position de l'industrie du tabac
 - Acteur central : Alliance pour une politique de prévention modérée
 - Sous l'égide de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
 - o En réaction aux «différentes offensives de l'OFSP dans le domaine de la prévention»
 - Soutiens à l'industrie du tabac : miser sur des acteurs avec une meilleure image
 - Soutiens politiques au plus haut niveau : courrier de conseillers d'Etat en charge de l'économie aux membres de la Commission de la santé
 - Messages principaux :
 - o L'interdiction de la publicité ne produit pas les effets escomptés en termes de prévention du tabagisme.
 - o Il est impératif de préserver les 8'000 emplois de l'industrie du tabac en Suisse.

3. LPTab : les lobbies en présence

- La réaction des acteurs de la prévention : le lancement d'une initiative populaire
 - Contenu:
 - Ancrage de la promotion de la santé des enfants et des jeunes
 - o Interdiction de toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes
 - Effets:
 - o Pression sur le Parlement en vue du traitement de la 2^{ème} version du projet de loi
 - Sensibilisation de la population
 - Chances plutôt élevées



4. Les perspectives d'avenir

- Soit le Parlement présente un projet de loi valable, soit le peuple tranchera lors du vote sur l'initiative «enfants et jeunes sans publicité pour le tabac».
- Sur le lobbying en général :
 - Initiative «pour un Parlement indépendant des caisses-maladie» en cours de récolte de signatures
 - Initiative sur la transparence du financement de la politique déposée
 - Refus du Conseil fédéral
 - Le Parlement devra aussi probablement définir des règles de transparence sur le lobbying au Palais fédéral.
- Sur l'influence en politique en général : il est essentiel de s'engager en vue des élections pour soutenir les candidat-e-s qui défendent la promotion et la prévention de la santé.